

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (CE) n°1907/2006 tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission et le règlement (CE) n°1272/2008

Date d'émission 21-nov.-2019 Date de révision 09-mai-2023 Numéro de révision 3

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

Codes produit PN000798

Nom du produit 1-Methyl-2-pyrrolidinone

Synonymes Fungitell Pre-treatment Reagent

Substance pure/mélange Mélange

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réactif de laboratoire

À usage professionnel uniquement

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fournisseur**

Associates of Cape Cod Europe GmbH Opelstraße 14 64546 Mörfelden-Walldorf (T) 49-6105-9610-0

## Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail custservice@acciusa.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Chemtel

(International) +1-360-256-7365 (North America) +1-800-704-9215

# Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008 Europe 112

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B - (H360D)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Catégorie 3 Irritation respiratoire	

R\_REG\_SDS\_0109 Page 1 / 15

1-Methyl-2-pyrrolidinone Date de révision: 09-mai-2023

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient N-Méthyl-2-pyrrolidone



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H360D - Peut nuire au fœtus

## Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premier secours sur cette étiquette)

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

# Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

## 2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.1 Substances

Sans objet

## 3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistreme nt REACH		selon le règlement (CE)		Facteur M	Facteur M (long terme)
				nº 1272/2008 [CLP]	(LCS)		
N-Méthyl-2-pyrrolidon e 872-50-4	17-19	Aucune donnée disponible	(606-021-00-7) 212-828-1	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Repr. 1B (H360D) STOT SE 3 (H335)	STOT SE 3 :: C>=10%	-	-

1-Methyl-2-pyrrolidinone Date de révision: 09-mai-2023

#### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

#### Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillar d - mg/L	•	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
N-Méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	3914	8000	5.1	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées dans la liste candidate des substances très préoccupantes

(règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	Numéro CAS	Liste candidate des substances SVHC	
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	X	

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un

médecin. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

**Contact oculaire** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se

développe et persiste.

Contact avec la peau Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes.

Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Nettoyer la bouche avec de l'eau et ensuite boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

de premiers secours

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure.

Effets de l'exposition Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel

requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éviter tout contact avec la peau, les

yeux et les vêtements.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des

récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations Voir la section 13 pour plus d'informations

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Mettre en place une ventilation

adaptée. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Date de révision: 09-mai-2023

.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Garder sous clef. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et

bien ventilé.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 6.1C.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées dans la section 1.2.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

## Limites d'exposition

Nom chimique			Belgique	Bulgarie	Croatie
N-Méthyl-2-pyrrolidone	TWA: 40 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3.6 ppm	TWA: 10 ppm	STEL: 20 ppm	TWA: 10 ppm
872-50-4	TWA: 10 ppm	TWA: 14.4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 40 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 80 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 40 mg/m <sup>3</sup>
	*	STEL 7.2 ppm	STEL: 20 ppm	TWA: 10 ppm	STEL: 20 ppm
	STEL: 20 ppm	STEL 28.8 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 80 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 40 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 80 mg/m <sup>3</sup>
	STEL: 80 mg/m <sup>3</sup>	H*	D*	K*	*
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
N-Méthyl-2-pyrrolidone	*	TWA: 40 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 ppm	TWA: 10 ppm	TWA: 3.5 ppm
872-50-4	STEL: 80 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 80 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 40 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 14 mg/m <sup>3</sup>
	STEL: 20 ppm	D*	H*	STEL: 20 ppm	STEL: 20 ppm
	TWA: 40 mg/m <sup>3</sup>		STEL: 80 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 80 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 80 mg/m <sup>3</sup>
	TWA: 10 ppm		STEL: 20 ppm	A*	iho*
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
N-Méthyl-2-pyrrolidone	TWA: 40 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 10 ppm	TWA: 40 mg/m <sup>3</sup>
872-50-4	TWA: 10 ppm	TWA: 82 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 82 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 40 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 80 mg/m <sup>3</sup>
	STEL: 80 mg/m <sup>3</sup>	H*	Peak: 40 ppm	STEL: 20 ppm	b*
	STEL: 20 ppm		Peak: 164 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 80 mg/m <sup>3</sup>	
	*		*	*	
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
N-Méthyl-2-pyrrolidone	TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm	-	TWA: 10 ppm	O*
872-50-4	TWA: 40 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 40 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 40 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm
	STEL: 20 ppm	STEL: 20 ppm		STEL: 20 ppm	TWA: 40 mg/m <sup>3</sup>
	STEL: 80 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 80 mg/m <sup>3</sup>		STEL: 80 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 20 ppm
	Sk*	cute*		Ada*	STEL: 80 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Peau*	skin*	TWA: 40 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 ppm	STEL: 80 mg/m <sup>3</sup>
872-50-4	STEL: 80 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 80 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 80 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 40 mg/m <sup>3</sup>
	OTEL OO	OTEL : 00	H*	STEL: 20 ppm	skóra*
	STEL: 20 ppm	STEL: 20 ppm	П		SKOIA
	TWA: 40 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 40 mg/m <sup>3</sup>	П	STEL: 20 ppm STEL: 80 mg/m <sup>3</sup>	Skora
			П		SKOTA
Nom chimique	TWA: 40 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 40 mg/m <sup>3</sup>	Slovaquie	STEL: 80 mg/m <sup>3</sup>	Espagne
Nom chimique N-Méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	TWA: 40 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm	TWA: 40 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm		STEL: 80 mg/m <sup>3</sup> H*	

	STE	EL: 20 ppm :L: 80 mg/m <sup>3</sup> Cutânea*	STEL: 20 ppm STEL: 80 mg/m <sup>3</sup> P*	K* Ceiling: 80 mg/m <sup>3</sup>		: 20 ppm 80 mg/m <sup>3</sup> K*	STEL: 20 ppm STEL: 80 mg/m³ vía dérmica*
Nom chimique		Suède		Suisse		Royaume-Uni	
N-Méthyl-2-pyrrolidor	ne	NGV	3.6 ppm	TWA: 20 ppm		TWA: 10 ppm	
872-50-4		NGV: 1	4.4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 80 mg/m <sup>3</sup>		TW	A: 40 mg/m <sup>3</sup>
		Bindande KGV: 20 ppm		STEL: 40 ppm		STEL: 20 ppm	
		Bindande KGV: 80 mg/m <sup>3</sup>		STEL: 160 mg/m <sup>3</sup>		STEL: 80 mg/m <sup>3</sup>	
			H*	H*			Sk*

# Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne		Autriche	Bulg	arie	Croatie		République tchèque
N-Méthyl-2-pyrrolidone	-		-	-		20 mg/g Creatii	nine -	-
872-50-4						urine		
						(2-Hydroxy-N-n		
						Isuccinimide) -		
						16 hours aft		
						completion of work shift		
						70 mg/g Creatii		
						urine	11116 -	
						(5-Hydroxy-N-n	nethv	
						l-2-pyrrolidone)		
						times after the	work	
						shift/break		
Nom chimique	Danemark		Finlande	Fra	nce	Allemagne D		Allemagne TRGS
N-Méthyl-2-pyrrolidone	-		8 µmol/mol	-	•	150 mg/L (uri		150 mg/L (urine -
872-50-4			atinine (urine - droxy-N-methyl			5-Hydroxy-N-m -2-pyrrolidone	etnyi	5-Hydroxy-N-methyl -2-pyrrolidone end
		•	rrolidone in the			of shift)	enu	of shift)
			orning after a			150 mg/L - B	AT	Or Striit)
			vorking day)			(end of exposu	re or	
			5 µmol/mol			end of shift) u		
		Cre	atinine (urine -					
		,	droxy-N-methyl					
		-su	ccinimide after					
Nom chimique	Hongrie		the shift)	,	Itali	L e MDLPS		Italie AIDII
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Hongne -		20 mg/g Creatir		Ilali	- NIDLF3		100 mg/L - urine
872-50-4	_		20 mg/g Cream	iiile (uilile				/droxy-N-methyl-2-py
0.2 00 .			2-Hydroxy-N-M	ethylsucci			rrol	idone) - end of shift
			nimide morning					,
			(8 hours					
			70 mg/g Creatir	nine (urine				
			-					
			5-Hydroxy-N-mo rolidone 2-4 ho					
			the end of th					
Nom chimique	Slovénie		Espagr		· ·	Suisse		Royaume-Uni
N-Méthyl-2-pyrrolidone	150 mg/L - urine	:	20 mg/g Creatir		,	-		-
	(5-Hydroxy-N-methyl		-	,				
	rrolidine) - at the en		2-Hydroxy-N-m					
	the work shift		nimide pre					
			70 mg/g Creatir	nine (urine				
			E Hydroxy N	athul O au				
			5-Hydroxy-N-mo rolidone betw					
			hours after t					
			exposul	-				
			exposui	e)				

Date de révision: 09-mai-2023

## Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
N-Méthyl-2-pyrrolidone	-	4.8 mg/kg bw/day [4] [6]	14.4 mg/m³ [4] [6]
872-50-4		4.8 mg/kg/d	40 mg/m³ [5] [6]
			14.4 mg/m <sup>3</sup>

**Notes** 

Effets systémiques sur la santé. [4] Effets localisés sur la santé. [5] [6] À long terme.

## Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
N-Méthyl-2-pyrrolidone	0.85 mg/kg bw/day [4] [6]	-	3.6 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
872-50-4			4.5 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]

**Notes** 

Effets systémiques sur la santé. [4] [5] Effets localisés sur la santé. [6] À long terme.

## Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
N-Méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	one 0.25 mg/L 5 m		0.025 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau	Sédiments marins Traitement des		Terrestre	Chaîne alimentaire
	douce		eaux usées		
N-Méthyl-2-pyrrolidone	1.09 mg/kg	0.109 mg/kg	10 mg/L	0.0701 mg/kg soil	-
872-50-4	sediment dw	sediment dw		dw	

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques **Douches** Rince-oeils

Systèmes de ventilation.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans

latéraux. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Gants imperméables. Les gants doivent être conformes à la

norme EN 374.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. (EN ISO

6529).

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux

et les vêtements.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique Liquide Couleur Incolore

Odeur Aucune information disponible Seuil olfactif Aucune information disponible

Valeurs

Point de fusion / point de

congélation

Propriété

Point d'ébullition initial et intervalle

d'ébullition

Point d'éclair

Inflammabilité

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition

pH (en solution aqueuse) Viscosité cinématique Viscosité dynamique

Hydrosolubilité Solubilité(s) Coefficient de partage Pression de vapeur

Densité relative Masse volumique apparente

Densité de liquide Densité de vapeur

Caractéristiques des particules

Granulométrie

Distribution granulométrique

Remarques • Méthode

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

## 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

## Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut Inhalation

provoquer une irritation des voies respiratoires.

**Contact oculaire** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner

rougeurs, démangeaisons et douleur.

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Contact avec la peau

Provoque une irritation cutanée. (d'après les composants).

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

## Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH:

ETAmél (voie orale) >5,000.00 mg/kg

Informations sur les composants

	member our les sempes units					
Nom chimique		DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation		
	N-Méthyl-2-pyrrolidone	= 3914 mg/kg (Rat)	= 8 g/kg (Rabbit)	> 5.1 mg/L (Rat) 4 h		

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation

cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère

irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**Contient un produit toxique pour la reproduction connu ou soupçonné. Classification

d'après les données disponibles pour les composants. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne	
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Repr. 1B	

**STOT - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.

**STOT - exposition répétée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

## 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

#### 11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Toxicité pour le milieu aquatique

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

inconnue

N	lom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés
		aquatiques		micro-organismes	
N-Mé	thyl-2-pyrrolidone	EC50: >500mg/L (72h,	LC50: =832mg/L (96h,	-	EC50: =4897mg/L (48h,
	872-50-4	Desmodesmus	Lepomis macrochirus)		Daphnia magna)
		subspicatus)	LC50: =1072mg/L (96h,		
			Pimephales promelas)		
			LC50: =1400mg/L (96h,		
			Poecilia reticulata)		

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

## **Bioaccumulation**

Informations sur les composants

informations sur les composants			
	Nom chimique	Coefficient de partage	
	N-Méthyl-2-pyrrolidone	-0.46	

## 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

## Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB	
N-Méthyl-2-pyrrolidone	La substance n'est pas PBT/vPvB	
872-50-4	·	

## 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## 12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de

déchets selon EWC/AVV

D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications. Les codes de déchets doivent être assignés par

l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

# RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Non réglementé

IMDG Non réglementé 14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

transport

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage Sans objet 14.5 Dangers pour Sans objet

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID Non réglementé 14.1 Numéro ONU Non réglementé 14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Sans objet 14.5 Dangers pour Sans objet

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR Non réglementé 14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le

Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Sans objet 14.5 Dangers pour Sans objet

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

Non réglementé 14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

**14.2 Désignation officielle de** Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4Groupe d'emballageSans objet14.5Dangers pourSans objetl'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)
Remarque : Aucun(e)

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Réglementations nationales

#### **France**

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
N-Méthyl-2-pyrrolidone	RG 84
872-50-4	

#### **Allemagne**

Classe de danger pour le milieu légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1) aquatique (WGK)

## Pays-Bas

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
N-Méthyl-2-pyrrolidone	-	-	Development Category 1B

## Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

	innese a reemenene (regionism e = m	
Nom chimique	Substances soumises à restrictions	Substances soumises à autorisation
	selon REACH, Annexe XVII	selon REACH, Annexe XIV
N-Méthyl-2-pyrrolidone - 872-50-4	72.	-
	30.	
	71.	
	75.	

## Polluants organiques persistants

Sans objet

# Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

#### Inventaires internationaux

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour les substances de ce mélange

#### meiang

## RUBRIQUE 16: Autres informations

## Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

## Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H360D - Peut nuire au fœtus

#### Légende

ATE: Estimation de la toxicité aiguë

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:
PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB: Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

## Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »

SCBA Appareil respiratoire autonome

Méthodo do algorification	
Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	D'après les données d'essai
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

## Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Classification SGH, Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Date d'émission 21-nov.-2019

Date de révision 09-mai-2023

Remarque sur la révision Format mis à jour.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

## Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Numéro de FDS UL-ACC-014